

## SÉNAT

Le mercredi 2 février 1949

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi, le Président suppléant (l'honorable A. B. Copp) étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

## COMITÉ DE SÉLECTION

## ÉTUDE DU RAPPORT

L'honorable Wishart McL. Robertson présente le rapport du comité de sélection, désignant les membres nommés aux divers comités permanents pour la présente session, et en propose l'étude.

*(Voir l'appendice qui paraît à la fin du compte rendu d'aujourd'hui.)*

Je m'abstiens de donner lecture des noms des membres mais, pour la gouverne des sénateurs qui ne sont pas au courant de la procédure du Sénat, je me permets d'indiquer que le comité de sélection a l'habitude de revoir la liste des sénateurs afin d'y apporter les modifications nécessaires. A l'intention des nouveaux sénateurs dont les connaissances ou les aptitudes spéciales les y prépareraient, on laisse plusieurs vacances au sein des comités. Si les honorables sénateurs veulent bien nous communiquer leurs désirs à ce sujet, nous effectuerons les changements que nous pouvons raisonnablement apporter à la liste. On simplifierait de beaucoup les choses si les honorables sénateurs approuvaient à l'unanimité le rapport, pour qu'on puisse adopter les motions nécessaires à la formation des comités et aller de l'avant.

L'honorable M. Haig: Je dois signaler à la Chambre qu'on n'a rayé d'aucun comité le nom d'un sénateur qui en faisait partie l'année dernière. Certains sénateurs ont été désignés à de nouveaux comités; voilà le seul changement apporté au personnel des comités actuels.

L'honorable M. Sinclair: On a désigné de nouveaux membres?

L'honorable M. Haig: On a fait de nouvelles nominations, mais tout sénateur membre d'un comité l'an dernier en fait encore partie cette année.

L'honorable Président suppléant: Quand étudierons-nous le rapport?

L'honorable M. Robertson: Dès maintenant.

L'honorable Président suppléant: Plait-il au Sénat d'adopter la motion?

Quelques honorables sénateurs: Adopté.

(La motion est adoptée.)

## COMITÉS PERMANENTS

## MOTION TENDANT À LA NOMINATION

L'honorable M. Robertson: Honorables sénateurs, avec votre assentiment, je propose:

Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont, par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités où leurs noms respectifs figurent dans ledit rapport, pour faire enquête et rapport sur les diverses questions qui peuvent de temps à autre leur être soumises; et que le comité des Ordres permanents soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents, lorsque requis; et que le comité de régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, de prendre en considération toute question concernant la régie interne du Sénat, et que ce comité fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations, pour qu'il y soit donné suite.

Le très honorable M. Mackenzie: Honorables sénateurs, qu'il me soit permis de poser une question. Sauf erreur, les attributions et fonctions du comité de régie interne ayant été arrêtées, on nous demande en ce moment de lui conférer, le cas échéant, certains pouvoirs?

L'honorable M. Robertson: Précisément.

L'honorable M. Roebuck: Honorables sénateurs, je n'aime pas beaucoup cette façon de procéder. Le comité qui a préparé le rapport a toute ma confiance; il n'y a pas une chance sur mille que je veuille y apporter un changement, mais je n'aime pas qu'on me dise: "Ouvrez la bouche, fermez les yeux, et je vous donnerai ce qu'il vous faut". A moins qu'une raison particulière n'exige la nomination de ces comités aujourd'hui même, il me semble préférable de verser au compte rendu les noms des sénateurs choisis avant d'approuver leur nomination.

Le très honorable M. Mackenzie: Je partage entièrement l'avis du sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck). J'ai, moi aussi, la plus entière confiance dans les membres du comité de sélection. Il me semble, cependant, que nous hâtons un peu les choses en présentant un tel rapport à cette auguste assemblée; à l'exception du leader de l'opposition (l'honorable M. Haig), personne n'ayant encore vu ces noms, il semble étrange qu'on nous demande d'approuver le rapport sans nous accorder le privilège démocratique d'exprimer au besoin notre avis à l'égard de l'un ou l'autre des membres choisis, bien que, j'en ai la certitude, cela ne sera pas nécessaire.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, comme on a déjà adopté la motion, toute observation à cet égard est contraire au Règlement.